

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

D26-36

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-François ROUSSEL.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

Procurations : 4

Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme ABELLA Jennifer ; M. ARAGON Jean-Marc ; M. AUGER Sébastien ; Mme BARTOLINI Laure ; M. CALLEC Patrick ; Mme COLOMBET Chloé ; Mme CYRVAN Audrey ; Mme DE DIETRICH Isabelle ; M. DONNEZ Vincent ; Mme GARCIA Mélanie ; Mme KOPROWSKA Bogumila ; M. LEROY Yves ; M. MADACI Zidan ; M. MARTINASSO Stéphan ; Mme OUARTSI Nathalie ; Mme PLANELLES Emilie ; Mme RIEUX Elodie ; M. ROSAIN Laurent ; M. ROUSSEL Jean-François ; M. SCHANTE Serge ; Mme SPORTOUCH Alice ; M. TONON René ; Mme VIALA Christine.

Procurations :

M. AUGAUD Adrien à Mme SPORTOUCH Alice ; M. GANDON Florian à M. ROSAIN Laurent ; M. ROBERT Jean-Marc à M. ROUSSEL Jean-François ; Mme TROMEUR Johanna à Mme Isabelle DE DIETRICH.

Était absent :

Néant.

Étaient excusés :

M. AGAUD Adrien ; M. GANDON Florian ; M. ROBERT Jean-Marc ; Mme TROMEUR Johanna.

*Date de la convocation :
19/05/2026*

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme CYRVAN Audrey.

Administration générale – Société Publique Locale (SPL) Enova Aménagement – Désignation du représentant permanent au Conseil d'Administration et du représentant aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de commerce ;

Considérant l'intérêt de la commune d'être représentée au sein de la SPL Enova Aménagement ;

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité**

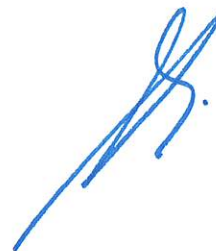
- ❖ **DÉSIGNE** Monsieur Laurent ROSAIN en qualité de représentant permanent de la commune au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) Enova Aménagement ;
- ❖ **DÉSIGNE** Monsieur Laurent ROSAIN en qualité de représentant de la commune au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL Enova Aménagement (composée du SICOVAL et des communes de Labège, Escalquens, Ramonville-Saint-Agne, Baziège et Montgiscard) ;
- ❖ **AUTORISE** le représentant ainsi désigné à accepter toutes fonctions et tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration ou son Président.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le maire à notifier la présente délibération à la Société Publique Locale Enova Aménagement et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

Fait à Baziège,

*La secrétaire de séance,
Mme Audrey CYRVAN*

*Le Maire,
M. Jean-François ROUSSEL*



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr



Ville de

BAZIEGE

Mairie de Baziège - 182, avenue de l'Hers - 31450 BAZIEGE
05 61 81 81 25 - accueil@ville-baziege.fr - www.baziege.fr



Publié le : 28/05/2026 09:31 (Europe/Paris)

Collectivité : Baziège

https://www.intramuros.org/baziege/documents_administratifs/63881